



**COMPTE-RENDU  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
LE SAMEDI 18 MARS 2023**

**Début réunion : 10 h 30**

Présentation des membres présents et remerciement des élus et partenaires présents :

Mme Valérie Garcin-Eyméoud - Conseillère Départementale des Hautes-Alpes et Maire de Molines-en-Queyras, Mme Christine Portevin – Maire de Guillestre, M. Christian Blanc – Maire d’Arvieux, M. Jean-Louis Poncet – Maire de Château Ville-Vieille, Mme Annie Colombier - Conseillère municipale d’Arvieux, Mme Carine Audier-Merle – Adjointe municipale d’Abriès-Ristolas, M. Jean-Pierre Claeymann – 1<sup>er</sup> adjoint municipal d’Aiguilles, M. Bucci Mickaël – Conseiller municipal d’Aiguilles et Président du SIVU, Mme Catherine Duroc représentante de l’UDAF, Handicap 05 et Association des Paralysés de France.

Etaient excusés :

M. Roger Didier - Conseiller Régional Sud PACA, M. Marcel Cannat – Conseiller Départemental, M. Dominique Moulin – Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, M. Michel Mouront – 1<sup>er</sup> Adjoint mairie de Réotier, Vice-Président de la CCGQ et Président de l’office du tourisme de la CCGQ, Mme Noël Maryline – Directrice adjointe de la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes, M. Dominique Dufour – Préfet des Hautes-Alpes, Mme. Dalila Zane, sous-préfète des Hautes-Alpes, Mme Marie Constensous – Directrice de l’Office du Tourisme du Guillestrois-Queyras, M. Christophe Aloisio – Directeur général d’OPH 05, Mme. Christel Guillen – Directrice adjointe de la MSA Alpes-Vaucluse, Mme Pascale Mélot – Directrice du CODES 05, M. Cyr Piaton – Maire de Mont-Dauphin, Mme Amandine Fantoni – Animatrice du Comptoir des Assos, David Calvet – Commissaire aux comptes, Le Secours Catholique.

Nombre d’adhérents : 506

Nombre de personnes présentes : 120

Nombre de votants : 78

Nombre de pouvoirs : 75

Le quorum est atteint avec 153 votants, (Quorum à atteindre : 101 votants) l’Assemblée Générale Extraordinaire peut commencer. Éric Debrune anime la réunion.

Tous les documents distribués et présentés lors de l’assemblée générale, sont disponibles sur le site

[www.queyras.org](http://www.queyras.org)

<https://www.queyras.org/vie-associative/actus/assemblee-generale-ordinaire-et-extraordinaire-2022-samedi-18-mars-2023/>

### **MODIFICATION DES STATUTS**

Un groupe de personnes (membres du Conseil d’Administration (CA) et direction de l’ACSSQ) a travaillé sur la modification des statuts. Depuis quelques années, nous rencontrons des difficultés à recruter des bénévoles qui souhaitent se présenter au Conseil d’administration et plus particulièrement au poste de Président. Jean-Pierre Seror, Président actuel avait annoncé, il y a trois ans, au moment de son élection,

qu'il serait candidat au poste de Président durant 1 seul mandat. Les membres du CA ont partagé à plusieurs reprises sur cette problématique et aucun candidat à ce jour ne souhaite se présenter lors du prochain vote au mois d'avril. Aux vues de cette situation délicate, les membres du bureau ont réfléchi à une évolution de gouvernance.

En résumé :

Il y aura la possibilité de voter deux formats de bureau.

Voici l'organisation des deux gouvernances :

Bureau avec gouvernance individuelle

- Un Président ayant un projet
- Des vice-Présidents selon les candidatures (maximum 2 membres)
- Un Trésorier et trésorier adjoint
- Un Secrétaire et secrétaire adjoint
- De membres associés élus au sein du CA

Lors des élections, une présidence collégiale (gouvernance collective) est également possible comme suit :

- La co-Présidence composée de trois co-présidents au maximum ayant un projet commun
- Un Trésorier et trésorier adjoint
- Un Secrétaire et secrétaire adjoint
- De membres associés élus au sein du CA

L'article 16 des statuts explique l'organisation de cette nouvelle gouvernance collective.

Afin de préciser le rôle des co-présidents, voici le détail des missions des co-présidents qui sera inscrit dans le règlement intérieur :

- **1er co-Président** : Gestion de ressources humaines et Relation avec la direction
- **2ème co-Président** : Représentation de l'Association dans tous les actes de la vie courante
- **3ème co-Président** : Perspectives et développement de l'Association

Les co-présidents devront se présenter avec un projet commun. Ils seront élus sur chaque poste en fonction de leurs attentes. En cas d'empêchement ou d'absence prolongée d'un des co-présidents ; les co-présidents se devront de redéfinir leurs rôles de référent par écrit et par anticipation. Dans le cas où uniquement deux co-présidents se présentent avec un projet commun, les rôles seront répartis équitablement et seront décidés en conseil d'administration.

Tous les articles ont été repris et réajustés en fonction de cette deuxième possibilité de gouvernance collective.

L'article n°3 a été modifié en lien avec les demandes des financeurs, afin de détailler les objectifs des actions menées par le secteur Culture.

Nous avons modifié également certains articles pour faire évoluer le statut des bénévoles.

Nous avons souhaité différencier le statut d'adhérents bénéficiaires et d'adhérents actifs. L'article n°5 a été modifié dans ce sens.

Nous avons apporté une modification sur la notion de quorum à atteindre au moment des Assemblées générales. Lors de la dernière AG 2021, le quorum a été atteint à une voix près. Les années Covid ont impacté la mobilisation de nos adhérents lors de ces assemblées.

Nous constatons que le nombre d'adhérents a augmenté cette année. La difficulté sera d'atteindre le quorum inscrit actuellement dans nos statuts. Nous avons réduit le quorum à 15 % des adhérents, ce qui n'empêche pas que notre volonté est de mobiliser le plus d'adhérents possible.

Aucune question n'a été posée par les membres présents.

Éric Debrune remercie le Président et explique le mode de fonctionnement du vote à savoir à main levée avec la présentation de cartons, de couleur rouge pour 'contre', couleur jaune pour 'abstention' et couleur verte pour 'pour'. Il précise que le Quorum est atteint avec 153 votants.

### **Présentation des résultats du vote à main levée**

Vote contre : 3 voix.

Abstention : 0 voix.

Vote pour : 150 voix.

**L'assemblée générale adopte la modification des statuts.**

Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 10 h 55

À Aiguilles, le 30 mars 2023

Le Président,  
Jean-Pierre SEROR

